**Guide pour le personnel communautaire de RBC/DIBC**

**(rémunéré et volontaire) dans la pandémie COVID-19**

**Le personnel communautaire des programmes/projets RBC/DIBC a un très important rôle à jouer dans la pandémie COVID-19.** Leurs actions peuvent contribuer à protéger et à aider les personnes handicapées, les familles ayant des membres handicapés et les membres de la communauté en situation de vulnérabilité, tels les adultes âgés ou les personnes sans abri. Ce faisant, ils protégeront également toute la communauté.

Le personnel communautaire de programmes/projets RBC/DIBC devrait uniquement visiter les communautés à des fins essentielles, telles que fournir des aliments, de l’eau ou des médicaments. Lors de ces visites, il faut veiller à maintenir des distances physiques.

Il est vivement recommandé au personnel communautaire RCB/DIC de prendre régulièrement contact avec les familles et/ou les membres des communautés par téléphone portable (messages texto ou WhatsApp) affin de les tenir informés, recueillir des informations sur leurs besoins et discuter sur les moyens de les satisfaire.

Les messages clés que le projet/programme RBC/DIB doit développer et transmettre doivent se baser sur le contexte, sur les réglementations locales et, tenant compte de l’outil Préparation aux situations d’urgence centrée sur les personnes (PCEP par son acronyme en anglais), prendre en considération les recommandations suivantes :

* Connaître le risque/danger local par rapport à la pandémie Covid-19
* Élaborez avec les membres de la communauté un plan sur ce qu’il faut faire et qui est responsable de l’inclusion des personnes handicapées et des autres membres en situation de vulnérabilité
* Motivez et préparez votre communauté
* Tenez-vous au courant des changements de la situation et adaptez le plan si nécessaire
* Prenez soin les uns des autres
* Partagez les informations

**Les six suivants points peuvent être à la base du contact téléphonique/ mobil/texto/courrier électronique avec les communautés dont le personnel communautaire est déjà responsable :**

1. **Connaître le risque/danger local.** Le personnel communautaire doit se familiariser le plus possible avec la situation locale. Le personnel doit s’assurer qu’il connait bien toutes les règles et pratiques mise en place par son gouvernement et collaborer avec les structures locales pour voir comment ils peuvent travailler ensemble afin de s’assurer que les besoins des personnes handicapées sont pris en considération dans la planification et les actions ultérieures.
2. **Élaborer avec les autre membres de la communauté un plan sur ce qu’il y a lieu de faire et qui est responsable.** Si c’est possible, contactez par téléphone les personnes handicapées, leurs familles et les représentants des services communautaires et faites un plan avec eux. Veillez à ce que les besoins des personnes porteuses d’un handicap soient pris en considération dans les stratégies locales mises en place. Ces stratégies peuvent varier selon les circonstances de chaque communauté mais elles peuvent, par exemple, inclure :

* S’assurer que les personnes atteintes par le COVID-19 ne soient pas stigmatisées dans leurs communautés.
  + Travailler étroitement avec toutes les personnes handicapées et leurs familles pour s’assurer qu’elles aient accès aux services de réadaptation et aux médicaments lorsqu’elles en ont besoin.
  + Isoler les personnes handicapées et autres personnes en situation de vulnérabilité avec d’autres membres du village ou de la communauté qui les protègent, leur fournissent des aliments ou font leurs courses, tout en respectant les directives pour garantir qu’elles ne soient pas infectées par le COVID-19.
  + Isoler les personnes qui ont déjà le virus et leur apporter les soins dans un lieu à l’ écart de la communauté, sans discrimination ni stigmatisation des personnes infectées ou de leurs familles.
  + Procurer de l’eau propre et du savon pour se laver souvent les mains et de façon minutieuse.
  + Placer l’eau propre et le savon dans des lieux accessibles.
  + Faire/acheter des masques et les utiliser lors des sorties et dans des lieux fréquentés, en s’assurant que seules les sorties essentielles soient effectuées.
  + Lancer des messages clairs sur la distance physique (qui est actuellement de 2 mètres) et le lavage des mains.
  + Contacter un service de santé conformément aux directives locales

lorsqu’une personne a des symptômes COVID-19.

1. **Motiver et préparer sa communauté.** La communauté décidera quelles sont les actions qu’elle veut et peut entreprendre et qui sera le responsable. Le personnel communautaireRBC/DIBC peut encourager ceux qui se sentent concernés et guider le groupe pour prendre des décisions réalistes selon les dernières informations disponibles.
2. **Être au courant des changements dans la situation et adapter le plan si nécessaire.** Le personnel communautaire sera régulièrement en contact avec la communauté et observera comment la situation change au niveau de la communauté, des individus et des familles et leur fournira des informations actualisées, telles le nombre de personnes infectées ou les nouvelles directives locales. Ensemble, ils doivent déterminer la meilleure réponse en fonction de ces changements, tenant compte de directives locales.
3. **Prenez soin les uns les autres.**  Prenez soin des autres, collègues, personnes handicapées et adultes âgés. C’est en travaillant ensemble et en partageant qu’on peut réduire cette pandémie et la peur y associée, et qu’on peut faire une intervention en temps opportun.
4. **Partagez l’information**. Faites un relevé correct des personnes, des lieux, des maladies, des succès et des défis, dans un format compatible au niveau local, de sorte que l’information puise être transmise rapidement et avec précision aux coordinateurs du programme/projet et aux autorités locales et nationales.